



RHÔNE PAYS D'ARLES

AEEC / CPIE Rhône Pays d'Arles - Projet associatif 2022-2032

Préambule

1/6

- L'évolution de notre structure de 1994 à aujourd'hui (cf historique) nous amène à mettre par écrit un certain nombre de constats afin de se mettre en cohérence avec ce que nous sommes aujourd'hui et d'orienter notre vision et nos actions sur le territoire pour la décennie à venir.

- On peut lire l'histoire de notre aventure associative sur les 25 années passées (1997-2022) au travers des divers rapports d'activités, financiers et moraux successifs évalués dans les Conseils d'administration et bureaux au fil de l'engagement des actions et validés en Assemblée générale. Il est à noter que sur toute la période, la conformité de sa politique associative avec sa mise en œuvre opérationnelle s'est effectuée dans une relation constante et régulière entre le président mandaté par le CA et les directions successives au titre de l'équipe des salariés.

- Enfin, il est intéressant de constater que notre évolution trouve place à un moment où l'ensemble de notre réseau CPIE écrit son histoire, la partage et acte son entrée dans une 3^{ème} période d'innovation. Bien évidemment, les parallèles sont utiles et les deux démarches se nourrissent et entrent en résonance.

Des bases solides sur lesquelles s'appuyer :

1- L'ancrage territorial en Pays d'Arles et les partenariats :

C'est une exigence de notre label, et à l'évidence c'est une force sur laquelle notre structure s'est appuyée dès son origine, notamment par la constitution de son Conseil d'administration et par la volonté de développer en permanence sa connaissance du territoire et de ses enjeux, celle de ses acteurs dans la diversité de leurs compétences et de leurs fonctions, et des différents publics bénéficiaires des actions conduites.

Dès l'origine du projet, cette volonté se traduit par le fait d'associer, de relier, d'agir en commun, c'est peut-être une raison pour laquelle notre positionnement rejoint facilement aujourd'hui l'évolution du réseau dans ce qui est qualifié de « **facilitation de l'action commune pour la transition écologique et solidaire** ».

La connaissance des institutions et l'implication constante dans les espaces de dialogue et de concertation permet également de renforcer cet ancrage auprès des services de l'Etat et des collectivités territoriales régionales, départementales, intercommunales et communales.

- Parmi les contributions les plus significatives, l'AEEC/CPIE par la voix de son président, s'implique dès l'installation du Pays d'Arles, dans le bureau de son Conseil de développement. Nous sommes également membres du comité de programmation des LEADERS successifs.

- L'AEEC sera également présente (1995-2005) dans la concertation préalable à la DUP (1^{ère} en France) sur le sujet du contournement autoroutier arlésien.

- L'AEEC/CPIE est également membre du Conseil de parc régional de Camargue où nous suivons très régulièrement, les commissions, les Conseils, les renouvellements de charte, et impliqués dans des projets sur cette partie du territoire.
- Il en est de même pour le PNR Alpilles, que nous suivons depuis son origine (agence Cigale) et pour lequel nous avons rédigé le « Schéma directeur d'éducation à l'environnement » (2009) et contribué à bien d'autres projets et création d'outils.
- A noter également notre implication sur la connaissance du Rhône, et les actions labellisées depuis l'origine du Plan Rhône (2004). L'animation du réseau Rhône méridional, les programmes d'animation et de navigation sur le fleuve, constituent un axe majeur de nos activités.
- Les partenariats historiques avec le DESMID/CNRS sur les programmes de conférences ont également constitué un capital d'évènements majeurs pour la reconnaissance de notre structure.
- Le partenariat important avec l'association des Amis des Marais Du Vigueirat a été à l'origine de la professionnalisation de la structure par le transfert de l'équipe d'animation (3 personnes) en 2005.
- On pourrait citer également une implication régulière dans les contrats de milieux, (Delta, canaux, nappe) qui nous valent une aide régulière de l'AERMC

Impossible d'être exhaustif dans la description des partenariats, les plus pérennes et structurants sont cités ci-dessus mais bien d'autres se tissent au fil des projets successifs au gré des rencontres et des exigences de chaque projet.

2- Des valeurs, des richesses humaines et un esprit d'équipe au service de compétences en constante évolution :

Le projet associatif initial d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, dans sa phase bénévole (1996-2002) repose sur l'ouverture de l'école (institution) au territoire et à ses acteurs. Les valeurs humanistes de coopération, mobilisatrices de tous les savoirs et le cadre choisi, orientent délibérément le projet vers l'intérêt général. Eduquer, sensibiliser, former, à l'environnement et à un développement durable du territoire, guide les actions.

Le passage à la professionnalisation (2002) grâce aux exigences des recrutements successifs mais aussi à l'engagement constant des équipes salariées et des directions, assurera la continuité de l'esprit du projet de départ en faisant vivre ces valeurs. Une belle **solidarité** et un **esprit de coopération, de curiosité et d'ouverture** sont bien vivaces dans l'équipe et se transmettent au fil des recrutements. Ce qui est un atout précieux au regard de l'ambition que nous poursuivons inlassablement pour la connaissance et les enjeux du territoire.

Très rapidement, ces valeurs et ce positionnement vont rencontrer des champs d'application de plus en plus complexes et multi acteurs. Coconstruire sur la diversité des points de vue et des compétences, pratiquer le dialogue territorial, composer des programmations d'évènementiels où se jouent les complémentarités, deviennent de nouvelles aptitudes qui se forment et se transmettent au fil des projets. (Programme de conférences, animation de réseau Rhône méridional, festival des « Enviesrhônement », « Deltaïques », « Dans les bras du Rhône », etc.)

Au cours de la dernière décennie, l'élargissement des enjeux environnementaux aux questions sociales et économiques et l'accélération des impératifs de transformation à tous les niveaux sous la pression notamment de la question climatique, suppose désormais une **veille territoriale active** s'appliquant aux dispositifs engagés

par des politiques publiques ainsi qu'aux interdépendances et interrelations entre les acteurs du territoire. Mais plus largement, nous assistons à des **transformations profondes sur le champ sociétal** qui bouleversent les rapports entre société civile et institutions et questionnent les cohésions sociales. Nous nous devons d'être à l'écoute de ces transformations qui influent sur toutes les formes de relations et en conséquence nous imposent de **nouvelles postures et savoir être** si l'on veut agir efficacement dans le domaine de la coconstruction et de l'action commune.

3- Un projet associatif en actions et en évolution constante à l'instar du contexte :

3/6

Le balayage de ces 3 dernières décennies d'action associative montre bien que nous assistons à un élargissement de notre projet et non à des phases successives où la suivante efface la précédente. Le projet associatif repose aujourd'hui sur **3 composantes intégrées** et mobilisées selon la nature des actions entreprises.

1- La connaissance : permettre à tous les publics de s'approprier les éléments de connaissance et d'enjeux du territoire (global et local)

Une première composante, cœur battant de notre projet associatif demeure la connaissance fine du territoire et de ses acteurs dans toutes leurs composantes. La nécessité d'en transmettre la richesse et la fragilité à tout un chacun reste plus que jamais d'actualité. Education et culture sont les bases incontournables de notre construction sociale. Le retour sur l'histoire, la perception des diverses cultures, les résultats de la recherche scientifique, les savoirs et les pratiques traditionnelles, alimentent sans cesse ce pilier.

L'objectif est l'enrichissement de chacun, à l'échelle individuelle.

Cependant, notre ambition d'être acteur de la transition écologique et solidaire nous invite à reconnaître que cette impérieuse nécessité d'une citoyenneté éclairée doit se conjuguer avec l'activation d'autres leviers ou composantes.

2- Le dialogue : permettre l'écoute de l'autre, accueillir la diversité des points de vue

Sur cette deuxième composante, nous y travaillons depuis le départ avec la volonté de prendre en compte la diversité des points de vue et approches dans notre construction associative et dans chacun de nos projets. Aujourd'hui, face à l'urgence climatique, la question sociale et la prise de conscience des interdépendances locales et globales, on constate une croissance des tensions et de polarisation entre les acteurs. Entendre le point de vue de l'autre dérange quand il s'agit de se mettre d'accord sur des changements de pratique, de gestion, d'aménagement, de vision, du territoire. Nous y sommes engagés depuis quelques temps déjà avec nos actions sur le Rhône, avec les Deltaïques et plus récemment sur l'action climat, la concertation EMSC ou le projet VRAC. Ce travail autour du dialogue territorial s'impose progressivement sur la plupart des sujets et nécessite des compétences spécifiques tant sur le plan relationnel que sur la compréhension globale et fine du cadre dans lequel on intervient.

L'objectif est la qualité des relations à l'intérieur d'un collectif, ou la résolution de problèmes, de conflits d'usages, ...

3- La vision prospective : « Faciliter l'action commune pour accompagner la transition écologique et solidaire ... »

Cela constitue la troisième composante, perçue plus récemment dans le réseau des CPIE. Elle résulte du constat de délitement des liens entre les personnes, de la fragmentation exacerbée de nos sociétés, de la perte de confiance généralisée envers ce qui fait autorité et en particulier entre société civile et institutions. Les actions d'animation et de dialogue territorial ont du mal à rétablir des cassures profondes, des défiances exacerbées, des postures se plaçant délibérément hors de l'espace commun.

Il s'agit alors d'imaginer des situations facilitant la (re)création d'espaces (actions) commun(e)s en coconstruction et ce à tous les stades. L'idée sous-jacente étant de produire chez les parties prenantes une prise de conscience puis de responsabilité partagée autour d'un « objet » à imaginer en commun afin d'en faire un « objet commun » vecteur de lien, d'appartenance, ...

Cette ambition peut se développer quelle que soit l'échelle (du quartier au territoire) et idéalement avec l'ensemble des parties prenantes. C'est dans cet esprit que nous développons le festival des Deltaïques (2011-2014), et plus récemment le projet de « Résilience climat » ...

Il est à noter que l'élargissement à cette ambition nécessite de s'inscrire dans une temporalité adaptée, un cadre de confiance sécurisé, l'adhésion du plus grand nombre des parties prenantes.

L'objectif est l'action et la production de commun, ...

Sur ce triptyque, l'utilité de l'AEEC/CPIE est de pouvoir satisfaire des attentes ou initier des projets aux formes très diverses et dans des démarches permettant à chacun de trouver sa place.

Toutefois, l'élargissement de l'ambition suppose, notamment au niveau de la 3^{ème} composante « facilitation de l'action commune ... », une grande humilité et de se placer en mode « expérimentation » d'une posture de « tiers neutre engagé ».

4- Des conditions pour la mise en œuvre : éléments pour une feuille de route

1- Quelle évolution nécessaire pour le statut associatif, le bénévolat, la gouvernance ?

Comment et en quoi le nouveau projet associatif vient percuter l'identité associative ?

- Rien de changé dans le fait que le modèle associatif se prête parfaitement à légitimer une 3^{ème} étape qui se situe tout à fait dans la recherche de satisfaire des objectifs d'intérêt général. Le projet associatif se retrouve de fait en convergence au niveau institutionnel sur les enjeux de transition écologique et solidaire largement admis dans les objectifs des politiques publiques. Avec les contraintes désormais bien connues des grands conflits d'intérêts et des contraintes dites « fin du monde / fin du mois ».

- Une difficulté dans la vie associative, notamment sur la motivation de l'adhérent. En effet, si adhérer à une structure, qui sensibilise, qui éduque et qui anime, ne pose pas de question, cela devient plus complexe de rejoindre un projet qui vise à prendre en compte tous les points de vue y compris bien entendu ceux que l'on ne partage pas.

2- Quelles compétences, quels métiers, quelle évolution de l'équipe salariée pour répondre à cette grande ambition ?

L'expérience globalement acquise et transmise de l'équipe en place, variable suivant les personnes, s'appuyant sur les bénévoles et les partenaires, présente un socle indispensable pour envisager la suite.

Bien entendu ce socle est à réactualiser en permanence mais on peut cependant énoncer quelques lignes forces qui devraient nous permettre de nous situer en démarche permanente de progrès. En effet, il ne s'agit pas d'imaginer un CPIE porteur d'une compétence omnisciente dans tous les domaines de la connaissance, des enjeux, des politiques publiques, des aspirations sociales, des transformations sociétales, de l'animation du dialogue territorial, de l'ingénierie de projets complexes, d'innovation et de créativité ! Mais on a besoin de tout cela pour comprendre quels leviers activer pour faciliter les transitions nécessaires.

C'est bien par l'articulation de toutes ces compétences que nous pourrions engager des processus de transformation.

A cette fin, le CPIE devra veiller à activer plus largement les interactions nécessaires en interne et avec les partenaires.

Le chantier est déjà engagé afin de déterminer cet objectif et ainsi caractériser le mode d'agir du CPIE sur le territoire en fonction des enjeux/actions. Plusieurs exemples en cours peuvent servir de travaux pratiques à cette réflexion. Il s'agit de préciser les résultats attendus.

3- Quelles évolutions envisager dans nos relations partenariales et institutionnelles en Pays d'Arles ?

Sur le plan institutionnel :

Si les missions d'éducation-sensibilisation et d'animation territoriale - accompagnement de politiques publiques, ne posaient pas de grande difficulté pour saisir notre positionnement, il n'en est pas de même pour la posture de facilitateur de l'action commune qui introduit une difficulté à un autre niveau. En effet, envisager par exemple des processus de coconstruction qui font interagir des institutions et des acteurs de la société civile, peut porter un flou dans la manière d'articuler le représentatif et le participatif. (conflit de légitimité). Nous entrons là dans une voie qui demande donc à être balisée. Il s'agit d'explorer de nouvelles manières d'entraîner de l'intelligence collective sur des enjeux territoriaux tout en ayant soin d'installer de la confiance entre les acteurs. Ce qui n'est possible qu'à la condition de reconnaître le cadre collectivement.

Avec les autres acteurs du territoire :

La transition écologique et solidaire est l'affaire de tous. S'il ne semble pas atteignable pour un CPIE d'engager des relations avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, il est possible d'imaginer des stratégies en animation de réseau et en incubation de projets s'appuyant sur les dynamiques qui existent ou en créer de nouvelles lorsque les enjeux y invitent.

Ce travail est coûteux en temps et en énergie et il est peu reconnu mais il constitue la base pour atteindre les finalités d'action commune.

Le CPIE bénéficie d'une bonne connaissance des acteurs de par son ancrage territorial. Il lui incombe d'élaborer des stratégies pour s'engager sur des projets complexes et multi acteurs en jouant sur son réseau actuel et en intégrant les nouvelles dynamiques d'acteurs (Tiers lieux, ESS, émergences citoyennes, ...).

4- Quelles perspectives pour l'évolution du modèle socio-économique ?

- Ressources publiques sur des projets d'intérêt général
- AAP ou AO, axés sur la commande publique (action pédagogique / ingénierie / dialogue territorial / FST) ?
- Ouverture d'un secteur marchand ou service public délégué
- Mécénat / Fondations
- Envisager aussi un modèle en réseau avec fonction coordination au service d'actions réalisées par nos membres (CPIE48 ?)

5- Les apports potentiels par le réseau UR / UN ?

- Effets leviers par la territorialisation de propositions initiées au niveau national (ex : PAAB)
- Inscription dans des programmes nationaux, européens, ...
- Alliance avec des partenaires complémentaires (recherche) ou porteurs d'autres compétences
- Effet levier de communication
- Expérimentation / modélisation / développement / transfert / ...